

La dernière réunion de bureau de l'AFOC 95 a décidé de publier régulièrement une lettre de liaison pour nos associations. Il s'agit entre deux bulletins de vous tenir informés des faits utiles pour la défense des locataires que vous organisez.

### **Comment sortir de la crise sociale conséquence de la crise sanitaire ?**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid 19, une charte commune a été signée entre le mouvement HLM (USH) et les cinq associations nationales de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation.

Plusieurs propositions ont été faites que nous vous rappelons :

- ◆ Pour répondre correctement aux difficultés qui vont se présenter dans les semaines et mois qui viennent, **les Fonds de Solidarité Logement (FSL), actuellement très largement financés par les collectivités locales, doivent être renforcés par des moyens de l'état**, notamment dans les départements déjà fortement sollicités pour amplifier leurs politiques sociales.
- ◆ Renforcer le soutien aux ménages fragiles et aux étudiants par **une aide complémentaire de 200 euros correspondant au remboursement rétroactif des 5 euros d'APL** qui leur ont été retirés depuis 2007 et abroger cette mesure.
- ◆ Prendre l'engagement, dès à présent, dans le projet de loi de finances rectificative 2020 et le projet de finances 2021, de revaloriser les aides au logement au-delà de l'inflation...
- ◆ Prolonger le moratoire sur les expulsions pour les locataires de bonne foi jusqu'au 31 octobre 2020.

Les bailleurs sociaux signataires ont décidé de décliner ces propositions afin de mettre à la disposition des locataires en difficultés de nouveaux moyens.

La principale proposition est la **mise en place de possibilités d'étalement du paiement des loyers et des charges**. C'est par un protocole individuel entre le locataire et le bailleur que l'échelonnement de la dette sera acté.

Ainsi le **bailleur ERIGERE** propose plusieurs canaux de contact :

#### **Par une plateforme téléphonique au niveau de chaque agence**

Agence de Pontoise ☎ 01 34 33 35 55

Agence d'Eaubonne ☎ 01 30 10 60 90

**Par mël : [contact@erigere.fr](mailto:contact@erigere.fr)**

**Par formulaire via l'espace locataire**



Par l'intermédiaire du bailleur, une boîte de dialogue a été mise en place avec les services de la CAF afin de pouvoir échanger rapidement . Si les aides personnalisées au logement (APL) ou les Allocations Logement (AL) se trouvent suspendues, seul le loyer résiduel reste réclamé.

Cette démarche permettra éventuellement au locataire d'être dirigé vers d'autres aides possibles comme le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

**Le bailleur CDC Habitat met à disposition un n° d'assistance dédié au :**

**☎ 09 71 16 53 37**

**Des chartes comparables existent aussi à ICF la sablière, CDC Habitat Social et Val d'Oise Habitat.**

Chaque famille en difficulté du fait de la crise sociale doit se faire connaître auprès de son agence afin que sa situation financière familiale soit examinée et adapter les mesures à prendre.

**L'AFOC 95 se tient à votre disposition pour vous aider dans la réalisation de votre dossier** à [afoc-95@orange.fr](mailto:afoc-95@orange.fr) ou au 01-30-32-83-86

Vous pouvez également contactez **nos administrateurs**

Pour **Erigère** : **Simone Benoit** ☎ 06-80-26-88-77 ou par mail : [benoit.si@orange.fr](mailto:benoit.si@orange.fr)

Pour **Val d'Oise Habitat** : **Christophe Noelette** ☎ 06-22-61-48-86

ou par mail : [chrisdsecompassfo@gmail.com](mailto:chrisdsecompassfo@gmail.com)

Pour **ICF La sablière** : **Daniel Delmotte** ☎ 06-52-23-48-03 ou par mail : [ddelmotte@free.fr](mailto:ddelmotte@free.fr)



## **Une aide de 150€ pour payer son loyer ou rembourser son prêt immobilier**

### **Pour qui?**

- Aux locataires du parc privé, social et intermédiaire qui ont eu à subir une baisse de leurs revenus d'au moins 15% suite à la mise en place de mesure de chômage partiel ou une hausse significative de leurs dépenses...

### **Sous quelles conditions ?**

- Être salariés du secteur privé et avoir une baisse de revenu d'au moins 15% ou une hausse significative des dépenses

### **Où déposer sa demande?**

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Ou **Plateforme « SOS loyers impayés »** 0 805 16 00 75